

# Azay-sur-Cher : projet Grande-Rue et valorisation du patrimoine développés en conseil

Publié le 18/11/2022 à 15:29 | Mis à jour le 18/11/2022 à 15:29



- Azay-sur-Cher

Lundi 14 novembre 2022, le conseil municipal d'Azay-sur-Cher a eu un ordre du jour très dense. Les sujets n'ont pas engendré de longs débats et toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Le conseil a notamment validé les nouveaux tarifs des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier, à consulter en mairie. À noter que la caution pour réservation de salle est désormais identique pour toutes les salles, soit 1.000 €.

Les élus ont par ailleurs adopté les nouvelles règles d'attribution des bonus applicables pour l'exercice 2022 et approuvé les montants fixés pour les associations attributaires.

Les associations comptant plus de cinquante licenciés ont obtenu 750 € de bonus, à raison de 100 ou 150 € chacune ; les associations récompensées pour leur contribution à des manifestations de la vie locale ou des activités éducatives ont reçu 1.350 € (primes de 150 à 350 €).

**Réhabilitation de la Grande-Rue.** Le maire, Janick Alary expose la situation : *« Il est nécessaire de déposer une demande de permis d'aménager pour les futurs travaux de requalification de la Grande-Rue et de la place de la salle Darrasse. Cette tranche ferme sera réalisée en 2023. Nous allons intégrer la réfection de la place de l'Église en tranche optionnelle pour 2024. La faisabilité de cette option sera estimée le moment venu en fonction des capacités financières de la commune. Les travaux de la Grande-Rue sont destinés à améliorer la lisibilité de la zone de rencontre grâce à un changement de revêtement de la chaussée incitant les conducteurs à réduire la vitesse. »*

Parmi les aménagements figurent la création d'un trottoir de 1,4 m de large en rive Est accessible à tous et favorisant l'accès aux commerces ; la suppression de quatre stationnements existants pour permettre un secteur à double sens de circulation, remplacés par quatre places privatives devant la salle Darrasse ; un ensemble d'aménagements pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, etc.

**Demande de subvention.** La commune élabore, en partenariat avec l'association locale du patrimoine et le pays Ville d'art et d'histoire, un projet de circuit patrimonial de 2 km intitulé « Si Azay m'était conté » pour la mise en valeur du site naturel des rives du Cher et de ses aménagements, ainsi que des éléments d'intérêt architectural et historique (châteaux, église, lavoir, pêcherie...). Le conseil, ayant approuvé ce projet, autorise le maire à solliciter une subvention au taux de 80 % auprès du dispositif Leader (développement rural) auquel il est éligible.

**Conventions.** Le maire signera une convention avec le Sieil (syndicat de l'énergie) pour la pose d'un transformateur permettant de renforcer la puissance électrique de l'espace Revaux-Foucher et une convention avec Enedis pour la mise en fonctionnement des panneaux photovoltaïques de cet ensemble.

**Autres sujets.** Approbation des frais de mutualisation à partager avec Larçay et Véretz. Validation de frais de réfection de voirie à partager avec Truyes.